

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 4 AVRIL 2007

L'an deux mil sept et le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents** : M PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mmes MARTEAU, PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, MM. GABRIEL, Mme ANNEET et M. GAUCHY.

**Absents représentés** : M. BELLOT donne pouvoir à M. ORTEBOIS ;  
M. LEDRAPPIER donne pouvoir à Mme MALARD ;  
Mme CLEDIC donne pouvoir à Mme ANNEET.

-----  
Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.  
-----

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Nombre de Conseillers représentés : 3  
Date de la convocation : 21.03.2007  
Date de l'affichage : 22.03.2007

-----  
*Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé*  
-----

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :**

*Mme MALARD donne lecture du Compte Administratif 2006 de la Commune qui s'établit ainsi :*

Un total de dépenses de :	<b>4 354 200,59 €</b>	
Un total de recettes de :	<b>4 767 483,22 €</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses :	1 940 259,82	2 013 518,76
Recettes :	1 721 933,11	2 850 183,86
	<hr/>	<hr/>
	<b>- 218 326,71</b>	<b>836 665,10</b>
<b>Résultat 2005 reporté</b>	<b>- 400 422,01</b>	<b>+ 195 366,25</b>
<b>Excédent global :</b>		<b>413 282,63</b>

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 2 340 681,83 € et représentent 54% du total des dépenses pour 2006.  
Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

LES MOUVEMENTS FINANCIERS pour :	<b>1 237 126,97 €</b>
Soit 54 % des dépenses d'investissement comprenant :	
- le déficit d'investissement reporté de 2005 :	400 422,01
- le remboursement de la dette :	136 704,96
- les immobilisations financières :	700 000,00

LES EQUIPEMENTS pour : **1 103 554,86 €**  
Représentant 46 % des dépenses réparties comme suit :

**au compte 21** : Les Immobilisations réalisées dont les principaux postes sont les suivants :

- Supérette :	109 624,00
- Travaux de voirie du centre bourg :	378 130,00
- Acquisition de terrains :	1 457,00
- Plantations et matériel pour fleurissement	8 521,00
- Travaux de l'Eglise :	4 883,00
- Travaux du cimetière autour de l'Eglise :	14 551,00
- Parc Municipal :	55 689,00
- Travaux Mairie :	37 169,00
- Maison de la lecture :	142 303,00
- Bâtiments scolaires :	33 548,00
- Travaux à la Poste :	12 399,00
- Local Pompiers :	6 179,00
- Mise en souterrain des réseaux rue du Général de Gaulle :	126 680,00
- Travaux de voirie divers :	99 990,00
dont parking Pinchon :	15 797,00
- Signalisation :	55 889,00
- Mobilier de bureau et informatique :	8 354,00
- Matériel divers :	4 320,00

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 1 721 933,11 € et représentent 36% du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES pour **1 625 730,37 €** représentant 94 % des recettes d'investissement, comprennent :

- le fonds de compensation de T.V.A. :	77 591,36
- la T.L.E. :	13 989,00
- l'excédent de fonctionnement capitalisé :	834 150,01
- le placement	700 000,00

LES EQUIPEMENTS pour : **96 202,74 €**  
Représentant 6 % du total des recettes d'investissement comprenant les subventions d'investissement.

#### **LES RESTES A REALISER**

Ce sont les équipements qui ne sont pas terminés ou qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 651 224 € et sont répartis comme suit :

- Bâtiments scolaires :	7 000
- Salle Polyvalente :	44 000
- Eglise :	9 000
- Sports :	13 980
- Service Technique :	1 900
- Réseaux divers :	80 000
- Voiries diverses :	35 000
- Espaces verts :	9 600
- Aménagement du centre bourg :	427 244
- Maison de la lecture :	8 500
- Cimetière :	15 000

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 013 518,76 € et représentent 46% des dépenses totales pour 2006.  
Ces dépenses sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les charges à caractère général :</b>	<b>498 195,00</b>	-
Achat de fournitures :	212 162,00	
Services extérieurs :	281 540,00	
dont contrats avec les entreprises de balayage ,		
espaces verts, poste de crue, feux tricolores	68 653,00	
entretien des réseaux et des voiries.	35 209,00	
entretien de bâtiments :	32 394,00	
Impôts et taxes :	4 493,00	
<b>Les charges de personnel :</b>	<b>599 166,00</b>	€
<b>Les charges de gestion courante :</b>	<b>170 383,00</b>	€
- dont indemnités :	55 485,00	
- Contributions aux Syndicats et à la crèche :	44 545,00	
- Subventions aux Associations :	35 916,00	
- Subvention au CCAS :	18 000,00	
- Participation Musique et séjour de ski :	14 107,00	
<b>Les charges financières (intérêts des emprunts) :</b>	<b>34 287,00</b>	€
<b>Les charges exceptionnelles :</b>	<b>711 487,00</b>	€
Allocations – primes et prix aux écoles :	11 487,00	
Opérations d'ordre (Placement )	700 000,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 313 518 €</b>	
		<hr/>
		<b>2 013 518,00 €</b>

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 3 045 550,11 € et représentent 64% du total des recettes de 2006.  
Les recettes sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les produits des services :</b>	<b>45 475,00</b>	€
Participation pour cantine, centre de loisirs, périscolaire et fêtes.		
<b>Les impôts et taxes :</b>	<b>1 791 975,00</b>	€
Dont les Contributions directes :	574 264,00	
Attribution de compensation ARC	1 152 606,00	
<b>Les Dotations et participations :</b>	<b>251 857,00</b>	€
Dont dotation Globale de Fonctionnement	154 369,00	
Compensation de l'Etat au titre des exonérations.	23 541,00	
Attribution Fonds National de Taxe Professionnelle :	31 492,00	
Emplois jeunes :	13 893,00	
<b>Autres produits : Revenus des immeubles :</b>	<b>23 496,00</b>	€
<b>Atténuation des charges :</b>	<b>8 732,00</b>	€
Remboursement (Indemnités Sécurité Sociale, C.P.A) :		
<b>Produits financiers (produit des placements) :</b>	<b>21 002,00</b>	€

<b>Produits exceptionnels (placement) :</b>	<b>700 000,00 €</b>
<b>Remboursement des sinistres :</b>	<b>7 646,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 850 183 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>195 366,00 €</b>
<b>Total général :</b>	<b>3 045 550,00 €</b>

Il faut noter dans les recettes, le remboursement de l'emploi jeune et de la cessation progressive d'activité d'un montant de 17 612 € qui viennent diminuer les dépenses de personnel.

**Monsieur le Maire s'étant retiré, le compte administratif a été voté à l'unanimité sous la présidence de Mme MALARD.**

*Monsieur GABRIEL demande à quoi correspondent les 700 000 € que l'on trouve en dépenses et en recettes. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du placement de l'emprunt dont on n'a pas eu besoin car il y a toujours un décalage entre les recettes et les dépenses qui se réalisent tardivement. Logiquement dans les gros travaux, on va lancer la 1<sup>ère</sup> tranche de la rue Saint-Simon et la 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu avec la D.D.E. et les concessionnaires : lancement de l'appel d'offres en mai et ouverture des plis en juin/juillet, ordre de service pour septembre et les travaux ne seront réglés qu'en 2008 ; il faut à peu près 18 mois pour réaliser un marché.*

### **AFFECTATION DES RESULTATS :**

*Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :*

Les résultats tels qu'il viennent d'être énoncés dans le Compte Administratif 2006 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement :	1 032 031,35 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	618 748,72 €

Aussi, nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit : 618 748,72 € à la section d'investissement.

Il se dégage ainsi un excédent global de fonctionnement de :	413 282,63 €
--	--------------

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **COMPTE DE GESTION 2006 :**

*Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :*

Après s'être fait présenter le Budget 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer. Après avoir entendu le compte administratif 2006, Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2005 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites. Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2006 ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **BUDGET PRIMITIF 2007 :**

Madame PELLARIN donne lecture de la proposition de Budget Primitif 2007 qui comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année 2007 et reprend les résultats de l'exercice 2006 :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement : 618 748,72
- Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 : 413 282,63

Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>011 - Charges à caractère général :</b>	<b>595 350,00 €</b>
	60 - Achat de fournitures :	237 000,00
	61 - Prestations services extérieurs :	250 000,00
	62 - Autres services extérieurs (Indemnités- Honoraires - Annonces - Fêtes - Publications - Télécom - Affranchissement) ;	103 350,00
	635 - Impôts et Taxes :	5 000,00
	<b>012 - Charges de personnel :</b>	<b>650 000,00 €</b>
	dont Policier intercommunal :	15 000,00
	<b>65 - Autres charges de gestion courante :</b>	<b>191 100,00 €</b>
	Indemnités et frais de mission	57 100,00
	Participations aux Syndicats et Maison des Enfants :	56 500,00
	Subventions aux Associations Locales :	40 000,00
	Participation : musique, séjour de ski :	19 500,00
	Subvention au CCAS	18 000,00
	<b>66 - Charges financières :</b>	<b>28 500,00 €</b>
	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>13 700,00 €</b>
	Allocations, primes	13 700,00
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE :</b>	<b>1 478 650,00 €</b>
	<b>023 - Virement à la section d'investissement :</b>	<b>1 059 374,63 €</b>
	<b>042 - Placement :</b>	<b>700 000,00 €</b>
	<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 238 024,63 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>70 - Produits des services :</b>	<b>44 200,00 €</b>
	<b>73 - Impôts et Taxes</b>	<b>1 811 878,00 €</b>
	dont produits des taxes :	598 538,00
	compensation ARC :	1 152 606,00
	dotation de solidarité communautaire	15 000,00
	<b>74 - Dotations subventions</b>	<b>219 364,00</b>
	(dont DGF : 157 266 € et remboursement emploi jeune) :	
	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>26 000,00 €</b>
	dont revenus des immeubles	
	<b>6419 - Remboursement sur rémunération de personnel :</b>	<b>11 000,00 €</b>
	<b>76 - Produits financiers :</b>	<b>10 300,00 €</b>
	<b>77 - Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>702 000,00 €</b>
	<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE :</b>	<b>2 824 742,00 €</b>
	<b>002 - Excédent antérieur reporté :</b>	<b>413 282,63 €</b>
	<b>Recettes totales :</b>	<b>3 238 024,63 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES****2 839 562,35 €**

Opérations financières - 1641 - Remboursement d'emprunts :	143 000,00
001 - Déficit antérieur reporté :	618 748,72
272 - Placement :	400 000,00

Monsieur GUESNIER donne lecture des **Opérations d'Investissement :**

DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>Opération n°11 – Voirie</b>			<b>265 000</b>
- Travaux de voirie divers	35 000	230 000	265 000
- Signalétique			
<b>Opération n° 12 – Espaces verts</b>			<b>36 500</b>
- Plantation d'arbres et arbustes		25 000	25 000
- Réseaux d'électrification	4 100	- 4 100	
- Acquisition de matériel	5 500	6 000	11 500
<b>Opération n° 13 - Rues St-Simon et du Marais</b>			<b>252 689,63</b>
<b>Marais</b>			
- Mise en souterrain réseaux et voirie		252 689,63	
<b>Opération n° 14 - Aménagement centre bourg</b>			<b>457 244</b>
- Construction supérette	290 375	30 000	320 375
- Enfouissement réseaux - voirie	136 869		136 869
<b>Opération n° 15 - Cimetière</b>			<b>30 000</b>
- Travaux	15 000	15 000	
<b>Opération n° 16 - Réseaux divers</b>			<b>92 000</b>
- Réseaux d'électrification rue du Gl de Gaulle	56 000		56 000
- Travaux	24 000	12 000	36 000
<b>Opération n° 20 - Maison de la lecture</b>			<b>8 500</b>
- Construction	4 500		
- Matériel de bureau et informatique	4 000		
<b>Opération n°30 – Bâtiments Scolaires</b>			<b>46 000</b>
- Bâtiments scolaires	7 000	33 000	40 000
- Mobilier et matériel		6 000	6 000
<b>Opération n°40 – Salle Polyvalente</b>			<b>250 000</b>
- Frais d'études	14 000	-14 000	
- Acquisition de matériel		60 000	60 000
- Avances et acomptes à verser à l'ARC	30 000	160 000	190 000
<b>Opération n° 60 – Eglise</b>			<b>89 000</b>
- Travaux - mur	9 000	80 000	
<b>Opération n°70 – Sports</b>			<b>93 980</b>
- Travaux de bâtiments	13 980	20 000	33 980
- Courts de tennis		60 000	60 000
<b>Opération n° 90 – Atelier Municipal</b>			<b>16 900</b>
- Travaux de bâtiments	1 300	10 000	11 300
- Acquisition matériel	600	5 000	5 600
<b>Opération n°100 – Bâtiments Administratifs</b>			<b>40 000</b>
- Mairie - Accueil		15 000	15 000
- Autres constructions			
- Matériels de bureau et informatique		10 000	10 000
- Autres immobilisations		15 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>651 224</b>	<b>1 026 589,63</b>	<b>1 677 813,63</b>

<b>RECETTES</b>	Opérations financières	<b>2 839 562,35 €</b>
	10 - Fonds de compensation de T.V.A. et T.L.E. :	78 000,00
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	618 748,72
	021 - Virement de la section de fonctionnement :	1 059 374,63
	272 – Immobilisations financières (placement) :	700 000,00

	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>Opération n° 14 – Aménagement Centre Bourg</b>			<b>312 310</b>
- Subventions d'Etat (FISAC et réserve parlement.)	9 947	110 933,00	120 880
- Subvention du Département	191 430		191 430
			15 000
<b>Opération n° 16 - Réseaux divers</b>			
- Réserve parlementaire		15 000,00	
<b>Opération n° 20 – Maison de la Lecture</b>			<b>41 129</b>
- Réserve parlementaire	12 414		
- Région	28 715		
<b>Opération n° 60 - Eglise</b>			
- Réserve parlementaire (mur)		15 000,00	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>242 506</b>	<b>140 933,00</b>	<b>383 439</b>

Adopté par le conseil à l'unanimité

*Monsieur le Maire précise qu'un remboursement est prévu pour la salle polyvalente : sur 1 200 000 € l'ARC prend en charge 600 000 €, le Conseil Régional prend une partie et la commune environ 180 000 euros, il y aura du matériel à acheter pour la deuxième salle et les locaux associatifs à équiper en armoires et tables. Par ailleurs le panneau de marquage est à changer.*

*En ce qui concerne le tennis, l'association a demandé à refaire les courts, cependant il faut demander une subvention au Conseil Général car la Fédération ne subventionne pas.*

*Le mur de l'église : il serait peut-être bien de prévoir un mur et une grille.*

*Une bonne gestion de fonctionnement permet un bon autofinancement de l'investissement et on a su voter les augmentations d'impôt en 2004 et 2005. Continental continue à apporter une taxe professionnelle en augmentation qui ne profite plus à la commune.*

*Quant aux emplois, une dizaine de jeunes étaient intéressés par un emploi saisonnier cependant pour respecter le budget, ils travailleront 2 semaines chacun.*

### **FISCALITE LOCALE 2007 :**

Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :

La création en 2005 d'une Communauté d'Agglomération a entraîné une taxe professionnelle unique gérée par cet établissement.

L'Agglomération de la Région de Compiègne attribue à présent une compensation de la taxe qui s'est élevée pour Clairoix, en 2006 à 1 152 606 € et qui sera reconduite en 2007. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation tout en respectant certaines mesures législatives.

Votre Commission des Finances souhaite que la pression fiscale reste identique à celle de 2006, ainsi **le produit attendu s'élève à 598 538 €**. En conséquence, elle vous propose de ne pas augmenter les taux qui resteront fixés à :

	Clairoix	Moyenne intercommunale
taxe d'habitation	7,81 %	10 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	13,62 %	19 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,46%	< 50 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

## **CENTRE DE LOISIRS :**

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

Le Centre de Loisirs de Juillet aura lieu du 9 au 28 juillet 2007 dans les écoles primaire et maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

Il est nécessaire de créer une régie d'avance de 750 € afin de régler les dépenses diverses liées aux campings ainsi qu'une régie de recettes afin de percevoir les participations des parents telles qu'elles ont été décidées par délibération du 14 novembre 2006.

Les repas pourront être pris au centre au prix de 4,05 € perçus par un système de tickets et le goûtersera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2006, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427.
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 333.
- 11 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 245 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.
- En cas de nécessité, si le nombre des enfants de moins de 6 ans était très important, nous vous proposons d'autoriser le Maire à recruter des animateurs supplémentaires.

La moitié du stage sera remboursé aux animateurs stagiaires.

En cas de maladie des enfants, sur présentation du certificat médical, la participation réglée pourra être remboursée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Madame Marteau précise que l'on a beaucoup d'enfants de moins de 6 ans et il faut un animateur pour 8 enfants et un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.*

*Monsieur le Maire ajoute que cela va représenter beaucoup de travail pour les employés communaux car la salle étant fermée, le centre se tiendra dans les écoles.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame ANNEET donne lecture des rapports suivants :

### ➤ **Courts de Tennis :**

Les courts de tennis ont été réalisés en 1986 et ont fait l'objet d'une rénovation en 2002.

Malheureusement, ils ont subi l'érosion du temps et ne respectent plus les normes en vigueur, car les dalles se soulèvent et présentent des fissures, en conséquence il est nécessaire de procéder à leur réfection complète. Le montant des travaux est évalué à 38 866,72 € H.T. et nous vous proposons :

- d'accepter le principe de la réalisation des travaux ;
- de solliciter une subvention du département pour la réfection complète des 2 courts.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

### ➤ **Mur de l'Eglise :**

Le Conseil Municipal de Clairoix sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 15 000 € afin de participer au financement des travaux de reconstruction du mur de l'Eglise.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **ENTRETIEN DU POSTE DE CRUE ET DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES :**

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Le contrat d'entretien du poste de crue et du réseau d'eaux pluviales est arrivé à son terme, en conséquence, le Conseil Municipal, par délibération du 24 mars 2006, a décidé de lancer un appel à la concurrence

La Commission a décidé de retenir :

- Lot n° 1 : Entretien du réseau eaux pluviales :**  
 LYONNAISE DES EAUX : 17 311 09 € H.T.
- Lot n° 2 : Gestion et entretien des postes de crues :**  
 LYONNAISE DES EAUX :  
 - Entretien des postes de crues : 20 074,10 € H.T.  
 - Gestion en cas de crues : 710,42 € H.T.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire précise que ces postes de crues évitent les inondations de Continental et des habitations.*

**ENVIRONNEMENT :**

➤ **Acquisition de matériel :**

Monsieur LEROY donne lecture du rapport suivant :

Afin d'assurer la continuité du matériel installé dans la Commune, la Commission Environnement vous propose d'acheter 16 jardinières à réserve d'eau ½ vasque de 800 mm de diamètre, un appel à la concurrence a été lancé et donne les résultats suivants :

- EQUIP'URBAIN : 3 264,00 € HT.
- ABC : 2 622,00 € H.T.
- LACROIX : 1 768,88 € H.T.
- DIRECT COLLECTIVITES : 3 440,00 € H.T.
- BL EQUIPEMENTS : 1 920,00 € H.T.
- MOST : 2 048,00 € H.T.
- AXEL : 1 745,60 € H.T.

Votre Commission vous propose de retenir la Société AXEL, la moins disante pour 1 745,60 € H.T.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Plantations :**

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission Environnement a lancé un appel à la concurrence pour réaliser des plantations d'arbres et arbustes aux différents emplacements ci-après :

	<b>LENTE PAYSAGES</b>	<b>LES JARDINS DE BEAUDON</b>
Place des Fêtes	600,00	493,80
Carrefour du Centre Bourg	2 080,00	1 036,80
Services Techniques	992,00	890,00
Arbres à planter	849,16	989,00
Abords supérette		862,00
Total	<b>4 521,16</b>	<b>4 271,60</b>
Rue de Bienville	4 068,17 €	-

Elle vous propose de retenir les devis ci-après :

- les Jardins de Beaudon pour : 4 271,60 € H.T.  
(entreprise la moins disante)
- Lente Paysages sur la rue de Bienville pour : 4 068,17 € H.T.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire précise que deux autres sociétés ont été sollicitées mais n'ont pas répondu.*

**TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur DAUREIL donne lecture du rapport suivant ;

La Commission de travaux a répertorié les réalisations de voirie ci-après à effectuer :

- Parking rue du Biton ;
- Entrée complexe sportif ;
- Création de trottoirs rue de la Poste (entre les écoles et l'entreprise Teixeira ;
- Drainage des trottoirs rue des Etangs ;
- Protection des habitations rue du Port à Carreaux/Chemin du Halage ;
- Mise en forme des trottoirs rue de la République (de la limite de Margny au feu rouge).

Elle a souhaité faire un appel à la concurrence qui a donné les résultats suivants :

- |                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| - Société Compiégnoise de Travaux : | 28 845,75 € H.T. |
| - Entreprise COLAS :                | 36 141,18 € H.T. |
| - Entreprise PIVETTA :              | 28 233,50 € H.T. |

Votre Commission des Travaux vous propose d'autoriser M. le Maire à passer la commande à l'entreprise PIVETTA qui est la moins disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire informe qu'il s'agit du parking en haut du cimetière qui sera en grave ciment, l'entrée du complexe sportif devra être refaite ainsi que les trottoirs rue de la Poste car il y a plein de poches d'eau comme rue des Etangs. La rue du Port à Carreaux est endommagée par les camions qui font demi tour et qui stationnent devant la frioterie et la clôture de Riche et Sébastien risque de tomber.*

### **ACQUISITION DE MATERIEL AUX SERVICES TECHNIQUES :**

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

Le renouvellement du matériel aux Services Techniques est indispensable, aussi, la Commission des Travaux vous propose d'acquérir le matériel ci-après pour un montant total de 5 000 € T.T.C. :

- une citerne à eau ;
- un souffleur à dos ;
- une tronçonneuse élagueuse ;
- un épandeur à sel ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **PLACEMENT : Renouvellement :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 8 juin 2006, le Conseil Municipal avait renouvelé le placement de 300 000 € du fait de retard pris dans les travaux divers d'investissement.

A ce jour, il n'y a pas nécessité d'utiliser ces fonds pour les travaux en cours, en conséquence nous vous proposons de renouveler le placement pour une période d'un an en bons du trésor négociables.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **CREATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR :**

*Monsieur le Maire informe que la commission de travaux avait émis un avis favorable pour un columbarium en granit, néanmoins, il a été nécessaire de consulter l'architecte des bâtiments de France car les travaux seraient à réaliser près de l'église, et celui-ci demande de la pierre de ST MAXIMIN. Le conseil municipal adopte le principe d'installer un columbarium autour de l'église.*

**SIGNATURES :**